

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

♪ **Séance du 02 Décembre 2025** ♪

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 00

Absents excusés : 05

Pouvoirs : 04 (JEANTET Anne ayant donné procuration à MAURE Nadine - JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André - CHARDON Brigitte ayant donné procuration à VELAT Jocelyne - HAY Matthieu ayant donné procuration à OBERSON Jean-François)

Votants : 14

Secrétaire de séance : MAURE Céline

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte		✓
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne		✓
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist		✓

DELIBÉRATION N° 81_2025

ADOPTÉE à l'Unanimité

**Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de
la séance du 28 octobre 2025**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 28 octobre 2025 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré le 02 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
MAURE Céline

Le Maire,
GERVAIS André

